

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE

VEXIN FRANÇAIS

PAR

LOUIS RÉGNIER

*Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Eure,
Ancien vice-président de la Société historique du Vexin.*

PREMIÈRE SÉRIE

NOTRE-DAME DE PONTOISE

Autour de Pontoise :

OSNY — BOISSY-L'AILLERIE — GÉNICOURT — ENNERY

LIVILLIERS — AUVERS-SUR-OISE

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE — ABBAYE DE MAUBUISSON

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE PONTOISE — CERGY — PUISEUX

FONTENAY-SAINT-PÈRE — FLAVACOURT

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

PARIS, LIBRAIRIE ERNEST DUMONT, 45, RUE BARBRY-DE-JOUY.

ROUEN, LIBRAIRIE AUG. LESTRINGANT, 11, RUE JEANNE-D'ARC.

PONTOISE, LIBRAIRIE ALEXANDRE SEYÈS, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1922

OSNY

(1886)

I

Le patronage de la cure d'Osny (1) était alternatif entre l'archevêque de Rouen et le chapitre de la cathédrale de Beauvais (2). Les chanoines de Beauvais possédaient aussi le tiers des grosses dîmes, dont les deux autres tiers appartenaient aux religieuses bénédictines de l'abbaye de Chelle. On voit les possessions seigneuriales de cette abbaye à Osny confirmées par une charte de Louis VI en date de l'année 1127 (3).

Lorsque je visitai l'église Saint-Pierre d'Osny en 1886, elle comprenait une nef pourvue de bas-côtés, un transept et un chœur rectangulaire, flanqué de deux petites chapelles carrées. Une tour carrée s'élevait au milieu de l'église. Le tout, sauf le transept, plus ancien, appartenait à la première moitié du XIII^e siècle. Depuis lors, en 1895, la nef et les bas-côtés ont été reconstruits dans le style du XIII^e siècle. Il faut se féliciter que l'on n'ait pas exécuté les projets de reconstruction totale de l'église qui hantaient les esprits il y a trente ans. Si l'édifice avait, en effet, beaucoup souffert de l'humidité, les murailles n'en restaient pas moins solides. Un architecte expérimenté, M. Simil, avait dressé un projet de restauration de la nef, partie la plus atteinte du monument, projet dont l'exécution eût conservé un type d'architecture rurale aujourd'hui fort rare dans notre région.

Cette nef appartenait à la première moitié du XIII^e siècle. Le vaisseau central était séparé des bas-côtés par deux rangées d'arcades portant murs, qui soulageaient, à mi-course, les longs versants d'une toiture commune aux trois vaisseaux. C'était le dispo-

(1) Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.

(2) La transaction intervenue à ce sujet au mois de juillet 1220, entre le chapitre de Beauvais et l'archidiacre de Pontoise, a été transcrite dans le *Cartulaire de Philippe d'Alençon*, p. 347 (Arch. de la Seine-Inf., G. 7).

(3) Charte que M. Luchaire croit n'avoir été donnée que dans les premiers mois de 1128 (*Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne*, p. 194-195, n° 421). Le texte en a été publié par Mabillon et Martène dans les *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, p. 651 ; quelques noms de lieu y sont défigurés.

sitif des granges du Moyen Age, toujours si soignées, un parti réellement économique et convenant fort bien à des paroisses de faibles ressources. Un berceau central en bois, des demi-berceaux latéraux de même nature, formaient à ces constructions un couronnement parfaitement approprié, que des peintures venaient souvent compléter et embellir.

Il y a quarante ans, il existait encore dans le Vexin cinq nefs d'églises du XIII^e siècle bâties suivant ces principes : à Osny (Seine-et-Oise), Forêt-la-Folie, Fours, Gasny et Heuqueville (Eure). Les nefs d'Osny et de Gasny ont été détruites, celles de Forêt-la-Folie et d'Heuqueville ont reçu des voûtes en briques creuses qui les défigurent ; seule, la nef de Fours, la moins ancienne de toutes, reste intacte. Pour combien de temps ?

A Osny, il y avait de chaque côté quatre arcades à brisure très accentuée. Les claveaux de ces arcades, doublés et ornés de tores aux arêtes, reposaient sur des grosses colonnes dont les chapiteaux étaient garnis de feuilles appliquées et de crochets végétaux, dans le style bien connu de la première moitié du XIII^e siècle. Les tailloirs, épais, de plan octogonal, offraient aussi le profil en usage entre 1210 et 1250 environ, et que l'on trouve, par exemple, aux colonnes de la nef de Saint-Ouen-l'Aumône. Les bases, garnies de deux tores, reposaient sur des socles octogonaux. On remarquait des croix de consécration bien conservées, blanches sur fond bleu, à la surface des écoinçons qui séparaient les arcades.

Les murs latéraux avaient été remaniés ; les fenêtres, par exemple, étaient toutes postérieures à la construction, et du XV^e ou du XVI^e siècle, autant qu'il m'en souvient ; une petite porte du même temps s'ouvrait au midi. La corniche primitive, ornée de petits cubes, n'existait plus qu'au nord. Quant à la façade occidentale, elle était encore très typique par sa simplicité. Un gâble unique couronnait à la fois de ses longs rampants la nef et les deux bas-côtés. Quatre contreforts, plantés au droit des arcades intérieures et des murs latéraux, épaulaient la muraille. Au centre s'ouvrait une porte, pour laquelle l'architecte du XIII^e siècle avait réservé toute la décoration : tores multiples à la voussure, colonnettes aux pieds droits ; mais tout cela avait été mutilé comme à plaisir et enseveli sous un ignoble ciment. Le tympan avait été remplacé par un vitrage. Au-dessus de cette porte, une fenêtre en tiers-point, sans moulures, appartenait à la construction primitive ; il en était de même de celle qui éclairait l'extré-

mité du bas-côté nord, mais la fenêtre du bas-côté sud avait été refaite au xvi^e siècle (1).

Quatre des gros chapiteaux de la nef ont été réemployés dans la construction nouvelle, qui comprend, comme l'ancienne, trois vaisseaux, mais avec des voûtes en briques creuses établies toutes au même niveau. Ces chapiteaux sont revêtus de grandes feuilles largement traitées, où l'on reconnaît notamment l'arum et l'ancolie. Quant aux chapiteaux modernes, ils demeurent comme toujours simplement épanelés. L'intérieur de cette nef nouvelle ne produit pas mauvais effet, mais l'extérieur, par contre, est sec et sans grâce, et le portail inutilement ambitieux.

La **travée qui porte le clocher**, au centre de l'église, renfermait les parties les plus anciennes de l'édifice. Cette travée avait été modifiée et exhaussée lorsqu'au xiii^e siècle on remplaça le chœur et la nef de la période romane. Les deux arcades en tiers-point ouvrant à l'extrémité de la travée, c'est-à-dire à l'est et à l'ouest, dataient, en effet, du xiii^e siècle ; celle qui regardait la nef était garnie d'un méplat et de quatre tores ; les supports en étaient visiblement plus anciens : c'étaient des colonnes romanes engagées avec chapiteaux ornés de sujets en relief ; l'un de ces chapiteaux, celui du midi, était fruste, mais l'autre présentait deux combattants à pied, vêtus de longues cottes de maille et se protégeant de boucliers ovales. Une voûte munie de formerets toriques, et dont les ogives étaient profilées en un tore aminci, avait remplacé en même temps la voûte primitive, plus basse. Cette première voûte était elle-même construite sur une croisée d'ogives, mais les nervures affectaient naturellement un profil différent : elles comprenaient deux tores séparés par une arête. Je décris *au passé* toute cette partie de l'église : les travaux effectués lors de la reconstruction de la nef, en 1895, ont malheureusement fait disparaître les traces de la construction primitive. Le chapiteau roman aux deux combattants se trouve aujourd'hui au musée de Pontoise, dont la directrice, la regrettée M^{me} Tavet, a recueilli aussi un des gros chapiteaux de la nef. La voûte du xiii^e siècle, encore exis-

(1) D'après un procès-verbal sans date du comité pour l'arrondissement de Pontoise de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise (*Bull.* de la Commission, XVI^e vol., 1896, p. 30), « les travaux de réfection ont révélé l'existence primitive (*sic*) de cinq nefs ». Voilà un fait qui eût mérité d'être éclairci et précisé. Inutile de dire que, pour ma part, je me refuse à pareille interprétation. Je suis persuadé que les substructions cause de cette singulière méprise appartenaient à des édifices successifs et non à des constructions contemporaines.

tante, est percée d'un trou de cloche dont l'établissement fut, sans nul doute, postérieur en date.

Les **deux demi-croisillons**, de plan légèrement barlong, datent de la première moitié du XII^e siècle, comme les parties les plus anciennes de la travée centrale que j'ai décrites plus haut. Ils communiquent avec elle par deux arcades en tiers-point qui ne sont pas identiques. L'arcade du nord présente simplement un large méplat entre deux biseaux, tandis que celle du midi a pour profil trois gros tores engagés côte à côte, qui reposent sur deux courtes colonnettes à chapiteaux frustes. Peut-être l'arcade septentrionale a-t-elle été refaite au XIII^e siècle, lors de la construction de la tour. Les demi-croisillons conservent les grosses colonnes d'angle du XII^e siècle (celles du demi-croisillon sud mesurent 32 centimètres de diamètre) qui portaient une voûte contemporaine de la construction; mais cette voûte n'existe plus qu'au croisillon nord, où de grosses ogives croisées sans aucune décoration comprennent deux tores séparés par une arête, avec inclinaison assez sensible des voûtains, absence de formerets et tracé des lunettes en plein cintre (1). Au demi-croisillon sud, la voûte a été refaite au XIII^e siècle, antérieurement, semble-t-il, à celle du carré; du moins les nervures en amande y sont-elles un peu plus épaisses. La clef de cette seconde voûte paraît postérieure au XIII^e siècle. Tous les chapiteaux sont frustes, à l'exception d'un seul, dans le demi-croisillon du nord, qui a conservé sa décoration de palmettes enlacées, avec des masques humains sous les angles du tailloir, lequel a pour profil un cavet, un tore et un méplat. Le tailloir fait partout face aux nervures. Une surélévation du sol a, depuis longtemps, enseveli les bases. Toutes ces constructions furent au nombre des premiers édifices de style gothique élevés dans la région. Leur aspect extérieur a été modifié par des reprises importantes au cours de l'un des siècles suivants.

Le **chœur** a été reconstruit à la première moitié du XIII^e siècle, en même temps que l'on ajoutait à l'est du transept deux petites chapelles sur plan carré. Ce chœur, qui dévie considérablement vers le nord, par rapport à l'axe de la nef, comprend deux travées : la première ouverte à droite et à gauche sur les deux chapelles, la seconde percée latéralement de deux lancettes sans ornements et ajourée au chevet d'une large fenêtre en plein cintre

(1) Un épais badigeon ne permet pas de reconnaître si cette voûte est appareillée.

de la Renaissance, avec remplage à deux meneaux. Les voûtes, à nervures croisées et profilées en amande, avec petites rosaces de feuillages aux deux clefs, reposent sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de crochets. Leurs tailloirs, carrés, présentent le même profil que ceux des grosses colonnes de la nef. Ils sont plantés d'angle par rapport aux ogives et non de face comme ceux du commencement du XIII^e siècle. En 1886, j'avais noté comme ayant appartenu au chœur du XII^e siècle des colonnettes contiguës à la travée du clocher et un gros formeret torique en tiers-point encore visible du même côté.

Les deux petites **chapelles** qui accompagnent le chœur ont été plus ou moins remaniées ; celle du midi a seule conservé les nervures en amande de sa voûte du XIII^e siècle ; mais les colonnettes, couronnées de chapiteaux à crochets, sont pour la plupart tronquées. Les formerets de ces chapelles ont un profil en biseau, comme ceux du transept de Saint-Ouen-l'Aumône. L'arcade de communication avec le transept n'existe plus qu'au sud ; elle décrit une courbe en tiers-point et présente un méplat entre deux tores. Au nord, une muraille percée seulement d'une étroite baie en tiers-point sépare la chapelle du demi-croisillon. Il semble qu'il ait existé autrefois une ouverture plus large, sous linteau. Cette chapelle du nord est un peu plus basse que celle du midi.

Extérieurement, les parties orientales de l'église ne donnent pas lieu à des remarques bien importantes. Deux contreforts à trois glacis sans coupe-larmes épaulent le chevet du sanctuaire, dont la muraille septentrionale possède encore sa corniche ornée de têtes de clous et portée par des modillons cubiques.

La **tour** date de la première moitié du XIII^e siècle, période où, comme on vient de le voir, toute l'église fut reconstruite, à l'exception du transept. L'étage du beffroi, de plan carré, de proportions assez élancées, est appuyé à chaque angle de deux contreforts entre lesquels se dissimule une colonnette, et percé sur chaque face de deux lancettes jumelles. Trois colonnettes encadrent ces baies et portent des arcs rehaussés d'un tore et d'un sourcil de têtes de clous. Les chapiteaux sont ornés de crochets ; les bases, aplaties, débordent la plinthe. Sous la toiture en hache, qui a remplacé, je crois, une bâtière (1), règne une corniche de petits mo-

(1) Vers 1870.

dillons cubiques. Le clocher d'Osny appartient à un type répandu à la première moitié du XIII^e siècle et dont le spécimen le plus accompli dans la région est la tour de l'église de Vétheuil.

II

Il faut rentrer dans l'église, non pour étudier le mobilier, — dépourvu de toute valeur, à l'exception d'une toile du XVII^e ou XVIII^e siècle représentant l'*Ensevelissement du Christ* (1), — mais pour lire quelques **inscriptions**.

1. Chapelle méridionale. Pierre encastrée dans le pavage (longueur, 1 m. 90 ; largeur, 1 mètre).

A la partie supérieure on voyait un écusson soutenu par deux chiens ; mais les armoiries sont effacées.

CY GIST

LE CORPS DE DAME MARIE ANNE
 PORLIER UIVANTE EPOUSE DE
 HAVT ET PUISSANT SEIGNEUR
 MESSIRE HIEROSME FRANÇOIS DE
 FLAHAULT CHEVALIER SEIGNEUR
 DE LA BILIARDRIE MORI.....
 ET AVTRE (*sic*) LIEUX BRIGADIER DES
 ARMÉES DU ROY ENSEIGNE [AIDE]
 MAJOR DES GARDES DU CORPS DE
 SA MAIESTÉ CHEVALIER DE
 LORDRE ROYAL DE S^t LOUIS
 DECEDÉE EN SA MAISON DE
 BUSAGNY LE 17 JUIN 1716. (2)
 REQUIESCAT IN PACE

(Une tête de mort ailée.)

P. BILLION A SENLIS

2. Plaque de marbre noir encastrée dans le mur de la même chapelle (hauteur, 0 m. 65 ; largeur, 0 m. 35).

(1) L'église renfermait autrefois, dit-on, des vitraux peints d'un certain intérêt, qui furent supprimés vers 1848.

(2) Cette date, confirmée par l'acte d'inhumation, dressé le lendemain, dément l'affirmation de La Chênaie-Desbois (*Dictionn. de la noblesse*, art. *Flahaut*), d'après laquelle Jérôme-François de Flahaut aurait été veuf depuis le 21 mars 1734 de Marie-Anne Porlier. — Busagny était un bien propre à M^{me} de Flahaut, dont le père y avait fondé en 1675 une chapelle qui fut bénite en 1699. (Arch. de la S.-Inf., G. 5573 ; Arch. de S.-et-O., G. 129.)

D O M

M. GVILLAVME CRESPIN CURÉ DE
 CETTE ÉGLISE Y A LEGUÉ 30^{li} DE RENTE
 FONTIERE A PRENDRE SUR NICOLAS
 LAVRENCE ET CLAYDE DVPRÉ SA FÈM^e
 POUR ENTRETENIR LE SERVICE DU
 ROZAIRE FAIRE SA PRIERE TOUTTES LES
 FÊTES DE LA VIERGE ET DIMANCHE DU
 ROZAIRE A L'OFFERTE DE LA MESSE QUI
 SY DIT LES D^r JOURS, CHANTER VN
 SALVT ENTRE VEPRES ET COMPLIES
 AVEC L'OSTENSION (1) DU S^t SACREMENT TO^s
 LES PREMIERS DIMAN^e DOCTOBRE LE
 LENDEMIN VNE MESSE HAVTE DU ROZA^{re}
 A SON INTENSION, IL A ENCORE DON^e
 VN CALICE D'ARGENT DORE ET 10^{li}
 DE RENTE OU POUR PAREILLE SOM^e DE
 PAIN A DISTRIBUER AVEX (*sic*) PAVURES
 DAVNY LE JEUDY ABSOLUE (2) A PRENDRE
 SUR LE CONVENT DES VRSELINE
 DE PONTOISE SUIVANT LE
 CONTRAC FAIT DEVANT DENIS ET
 LANGLOIS NOTAIRE A PONTOISE
 LE XI MAY 1662 LE TOUT A
 PERPETUITE, IL DECEDA LE 30 OMBRE
 1668.

*tellus ubi dedit corpus mortale
 reliquit quod numquam lethale
 fuit ibi posuit requiescat in pace*

BILLION A SENLIS 1712

3. Pierre en partie engagée sous l'autel de la Vierge (chapelle méridionale); longueur visible, 1 m. 35; largeur, 0 m. 80.

Décoration gravée, qui comprend une arcade en plein cintre, sous laquelle est représenté un prêtre. Cette pierre est usée. Autour se déroule l'inscription :

.....[CHRIST] OFLE CHENEVIERE VIVANT PRESTRE CVRE | DE L'ÉGLISE DE CEANS
 LEQVEL | DECEDA LE 29^e JOVR D'AVRIL 1610 PRIES DIEV POVR L'VY

(1) Le graveur avait d'abord écrit : OSSENSION.

(2) Le *jeudi saint* était appelé autrefois *jeudi absolu*, à cause de la cérémonie solennelle, qui se faisait ce jour là, de l'*absoute* ou réconciliation des pénitents publics, exclus de l'église au commencement du carême. « Absolutionis dies, feria quinta in Cena Domini, qua pœnitentes absolvi solebant, » dit l'*Hierolexicon* de Magri, éd. de 1762.

On a relégué dans le clocher ou plutôt dans un réduit du comble contigu au clocher, une plaque de marbre noir de forme trapézoïdale qui a fait partie d'un monument funéraire élevé dans l'une des chapelles de l'église et déplacé au milieu du XVIII^e siècle, avant d'être détruit à la Révolution (1). Elle porte l'épithaphe d'une jeune femme morte en couches et de son jeune enfant, qui la suivit de près dans la tombe.

Hauteur : 65 centimètres ; largeur en haut : 1 m. 09 ; largeur en bas : 1 m. 29.

D O M

CY GISSENT HAVLTE ET PVISSANTE DAME DAME
MARIE MAGDELAINE LE SYEVR DAME DE CE LIEV
EN SON VIVANT FEMME ET ESPOVSE DE HAVLT ET
PVISSANT SEIG^{VA} M^{RE} CEZAR COMTE DE CHASTELLVX
VICOMTE DAVALON BARON DE CARÉ (2) SEIG^{VA} DE MARIGNY
PREMIER CHANOINE HEREDITAIRE DE L'ÉGLISE CA
THEDRALLE DE S^T. ESTIENNE D'AUXERRE AAGÉE DE
XXV ANS QVI PASA DE CETTE VIE EN VNE MEILLEVRE
LE XVIII JANVIER MIL VI^C LIX ET NICOLAS MICHEL
DE CHASTELLVX FILZ DV DICT SEIGNEVR ET DE
LA DICTE DAME QVI DECEDA LE VNZIESME IOUR APRES

Priez Dieu Pour son Ame

Une autre inscription se voyait autrefois dans l'église, où elle a successivement attiré l'attention de deux historiens de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, dom Claude Estiennot et dom Robert Racine. Elle se lisait « dans un tableau suspendu dans le chœur, du côté de l'évangile », comme nous l'apprend dom Racine (3), et rappelait la **dédicace de l'église** faite le 14 octobre 1479 par Robert Clément, évêque *in partibus* d'Hippone, auxiliaire de l'archevêque de Rouen. Dom Estiennot a lu ainsi le texte de cette inscription (4) :

« L'an de grace mil quatre cens septante neuf, le quatorze jour

(1) Voir *Arch. dép. de S.-et-O., Invent. somm.*, par E. Couard, 1895, p. 66, col. 1 (G. 129). « Par son élévation », ce monument « ostoit le jour aux chantres ». — Le texte de l'inscription a été recueilli par dom Estiennot et par dom Racine dans leurs écrits cités plus bas, notes 3 et 4. Dom Racine (p. 222-223) dit que cette inscription était placée sous « une image dorée de sainte Marie-Madeleine ».

(2) Quarré-les-Tombes (Yonne).

(3) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin de Pontoise*, 1769, p. 214. (Bibl. Mazarine, ms. 3368.)

(4) *Antiquitates Velocassium*, 1671-1672. (Bibl. nat., ms. lat. 12741, p. 222.)

d'octobre, à l'honneur de monsieur s^t Pierre, apotre, patron d'Ony près Pontaize, fut dediée icelle eglise (1) par reverend pere en Dieu monsieur l'evesque d'Hyponense, es presences de discrettes personnes messire Henri Poupel, curé, messire Andry le Tellier, vicaire, Thoumas de Vulsaine, curé (2) du dit lieu, prestres, et Guillaume Bourbel, qui a fait faire ce present tableau. » (3)

Passons aux **cloches**. Elles sont au nombre de deux et datent seulement de 1819, mais elles portent des noms marquants. Les parrain et marraine de la grosse (diamètre : 1 m. 20) furent le comte Charles de Lameth, dont on connaît le rôle sous Louis XVI et pendant la Révolution, et la comtesse sa femme, Marie Picot de Châteaumorand. Voici, d'ailleurs, le texte de l'inscription :

† L'AN 1819 CETTE CLOCHE A ETE BÉNITE PAR M^r LOUIS MELLON DELARUELLE CURÉ D'OSNY ET NOMMEE

CHARLOTTE MARIE JENNY CLÉMENCE PAR MONSIEUR CHARLES MALO FRANÇOIS COMTE DE LAMETH LIEU

TENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-LOUIS DE CELUI DE LA LEGION

D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-JOSEPH DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE ET DAME MARIE DE PICOT COMTESSE DE LAMETH SON EPOUSE

M^r AYMARD LÉON RAMBOUR MAIRE M^{rs} JEAN FRANÇOIS CARBONNIER MARGUILLIER NICOLAS FRANÇOIS LEFÈVRE TRÉSORIER EN CHARGE †

FONDERIE
DE
PONTOISE

Morlet
Fondeur

(1) Cette expression semblerait indiquer l'omission à la ligne précédente du mot *église*. Il y avait peut-être : *patron de ceste église d'Ony près Pontaize*.

(2) Il faut sans doute lire : *clerc*.

(3) Du fait de cette consécration, dom Racine tire une conclusion dont l'examen de l'église avant 1895 suffisait à montrer la fausseté. « L'église, dit-il, détruite de fond en comble par les Anglais en 1432, fut relevée et achevée en 1479 qu'elle reçut la bénédiction... » Cette conclusion, d'ailleurs, n'est pas imputable entièrement à dom Racine, qui l'avait trouvée consignée dans les travaux de ses prédécesseurs et, notamment, dans les manuscrits de dom Estiennot. Voir dom Toussaints du Plessis, *Description de la haute Normandie*, 1740, t. II, p. 672. Je crois devoir introduire ici la fin de la page consacrée à l'église d'Osny par dom Racine :

« A voir dans la même église les armoiries suivantes :

L'inscription de la petite cloche (diamètre : 0 m.65) est simplement gravée. J'ai jugé sans intérêt d'en relever une copie figurée. En voici le texte : « Lan 1819 j'ai été nomée Scipion Marie Tranquil Louise par M^r Scipion Marie Augustin, marquis de Nicolay, et par demoiselle Marie Clémence Alexandrine de Nicolay. M. le comte C. H. F. M. de Lameth lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre militaire et roiale (*sic*) de Saint Louis et de la Légion d'honneur. M^r A. L. Rambourg, maire. M. G. F. Carbonier c. mgr^r (1). M. N. L. Lefèvre m. g^{le} reseveur (2). — Donnée et bénite par M^r L. M. Delaruelle, curé d'Osny, département de Seine et Oise. » Cette inscription gravée a remplacé une inscription en relief, qui n'a été que partiellement effacée : « Lan 1818 j'ai été nomée..... et fondue par Osmon Dubois à Paris. »

III

Les deux **châteaux** d'Osny et de Busagny sont des constructions modernes sans intérêt. Le premier aurait été bâti en 1767 (3) par les Nicolay, propriétaires de la terre d'Osny depuis 1719 (4). Cette habitation appartenait naguère à feu Edmond About.

A l'extrémité orientale du village, on voit une maison de ferme, **ancien manoir**, en moëllon et pierre de taille, dont la façade sur les champs est accompagnée de deux tourelles suspendues à une grande hauteur, sur un encorbellement mouluré. Il résulte du pro-

« 1° Porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même en orle. *Chastellux*.

« 2° Porte d'azur à trois soucys d'or, deux en chef et un en pointe. (Ce sont les armoiries des Le Sueur. Les armoriaux indiquent des *tournesols* au lieu de *soucis*, et ajoutent en chef un croissant d'argent.)

« 3° D'azur au chevron brisé d'or, accompagné de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe.

« 4° D'azur au pal bretessé. *Sublet*. »

(1) Conseiller marguillier (?).

(2) Marguillier receveur (?).

(3) Notes manuscrites de M. Potin de la Mairie, à la bibliothèque publique de Gisors. — Dom Racine, qui écrivait en 1769, dit seulement : « On voit à Osny un château orné de nappes d'eau et d'allées d'arbres que M. des Noiers (François Sublet, seigneur de Noyers, secrétaire d'Etat sous Louis XIII, époux d'Isabeau Le Sueur, dame d'Osny) fit faire et planter, et le rendit une demeure des plus agréables. La bonté de la terre, la salubre tempérie (*sic*) de l'air et l'abondance des eaux en font une terre recherchée, et son propriétaire actuel, M. le président Nicolaï, en a encore augmenté les embellissemens. » (*Op. cit.*, p. 213.)

(4) Arch. nat., R³ 21.

fil des moulures, de style Renaissance, que ces pittoresques tourelles datent du xvi^e siècle et presque certainement de la première moitié de cette période. Était-ce là ce fief de Chateaupers dont le nom a été donné par Victor Hugo à l'un des héros de sa *Notre-Dame de Paris* (1) ?

Charles de Lameth, l'ancien constituant, dont nous venons de lire le nom sur les cloches d'Osny, éleva en 1828, dans cette commune, un monument à la mémoire de « ses neveux et amis morts pour la patrie » : Alfred et Adolphe de Lameth et Charles de Montozon, qui tous les trois étaient tombés très jeunes, victimes des guerres de l'Empire. Ce monument, connu sous le nom de **pyramide des Lameth** et assez peu élégant, s'élève dans un site solitaire entre Osny et Puiseux, près de l'ancienne voie romaine dite *Chaussée de Jules César*. Les inscriptions gravées sur les quatre faces du piédestal ont été publiées par M. Tavet (2).

Au droit du village d'Osny, la voie romaine a conservé, sur une longueur d'un demi-kilomètre, son élévation régulière au-dessus du sol, du moins vers le nord, où cette élévation est de deux mètres environ.

OSNY.

Page 20, ligne 16. — *Au lieu de* : à l'extrémité de la travée, *lire* : aux extrémités de la travée.

Page 21. — *Remplacer la note par ce qui suit* : L'enlèvement du badigeon en 1921 a fait réapparaître les compartiments *appareillés* de la voûte sur nervures du demi-croisillon nord, construite à la première moitié du XII^e siècle,

Page 22, ligne 10. — *Ajouter* :

On a mis au jour en 1921, à la voûte des deux travées du chœur, les vestiges d'une décoration picturale qui, si nous ne nous trompons, semble avoir été exécutée assez peu de temps après la construction de cette partie de l'église. La prédominance du rouge d'ocre nous paraît à cet égard assez significative. Dans la première travée, une belle figure du Christ, assis, autant que l'on en peut juger, révèle un artiste de talent ; le Sauveur, drapé dans un grand manteau rouge, lève le bras droit. Ce geste ne peut avoir été que celui de la bénédiction, car l'attitude de la tête, légèrement inclinée vers la droite, la direction du regard, abaissé vers les fidèles, ne sont pas celles que montre le Christ-juge aux deux bras levés symétriquement qui a été si souvent sculpté au XIII^e et au XIV^e siècle. Cette figure occupe le compartiment occidental ; dans les trois autres compartiments étaient semés les instruments

de la Passion. Quant aux voûtains de la travée du sanctuaire, ils semblent avoir présenté pour motif principal les quatre animaux du tétramorphe, sans que l'on puisse affirmer que les évangélistes s'y trouvaient eux-mêmes figurés.

Page 23, ligne 3. — *Ajouter :*

Le 9 juin 1922, en allant examiner les vestiges des peintures murales dont il est question ci-dessus, je me suis trouvé le témoin attristé de la manière barbare dont on restaurait le clocher. Les pierres de ce clocher se délitaient de plus en plus, et un rejointoiement général était devenu nécessaire. Le travail s'opérait de façon normale, m'a-t-il paru, sur les trois faces du nord, de l'est et de l'ouest ; mais l'arc des baies du midi et le parement du mur qui les surmonte ayant été refaits en plâtre grossièrement, on ne sait à quelle époque, avec des arcs tracés de la façon la plus maladroite, il se posait de ce côté un problème auquel on n'a pas su ou voulu donner sa vraie solution. Au lieu de reconstituer en pierre ces arcs et la faible zone de parement qu'ils supportent, on les a refaits en ciment, ainsi que le sommet des contreforts, et, loin de rectifier l'irrégularité choquante des arcs, on l'a au contraire accentuée en rétablissant, toujours en ciment, l'archivolte de têtes de clous, qui de ce côté n'existait plus. Hier, c'était vulgaire ; aujourd'hui, c'est hideux. Il eût pourtant été facile d'obtenir du département, ou de la Société française d'archéologie, ou encore de l'Institut (fondation Pellechet), les quelques centaines de francs nécessaires à une restauration exacte de la face mutilée.